

En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 6177 / 162 / 01 / 25 / 0013

Version : 01

- Fabricant :** **STID**
Rue Khazanadar, 4011 Hammam Sousse
Tunisie
- Produit :** Blouse permettant d'évacuer les charges électrostatiques accumulées à la surface du vêtement. Cette blouse doit être portée avec un pantalon de mêmes performances. Elle n'apporte aucune protection contre le contact accidentel et de courte durée contre de petites flammes ni contre la chaleur.
- Identification :** Référence : **BL1005**
16 tailles de 36 à 66 = stature de 156 à 196 cm – Tour de poitrine de 70 à 141 cm
Vêtement réalisé en matériau Polyester / Coton / fibres antistatiques, divers coloris.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : 1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.3.3 - 1.4 – 2.4 – 2.6 – 2.12

EPI de catégorie II.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 (2021) / EN 1149-5 (2018)

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation initiale délivrée le : **21/01/2025**
Date de la version : **21/01/2025**
Date d'expiration : **21/01/2030**

Délivrée par : *Jean-Marc ORAISON*
Expert Certification EPI

Signature :

